

Objet : Commande publique – Marché CAA24015 : Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, et de climatisation des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Arlysère (CAA) et de son CIAS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°38 du Conseil d'Agglomération en date du 16 mai 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA24015 «Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, et de climatisation des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Arlysère (CAA) et de son CIAS » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la CAO,

Vu la délibération n°51 du Conseil d'Agglomération en date du 21 mars 2024 approuvant la mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Arlysère et le CIAS Arlysère pour les prestations d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, et de climatisation des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Arlysère (CAA) et de son CIAS et autorisant M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier,

Vu l'arrêté n°2024-053 en date du 25 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2023-094 et donnant délégation à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de ventilation, et de climatisation des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Arlysère (CAA) et de son CIAS,

Vu la consultation engagée le 02 mai 2024,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 août 2024,

Vu le dossier présenté par l'unique candidat et l'examen de son offre,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA24015 - Exploitation et maintenance des installations de chauffage, de ventilation, et de climatisation des bâtiments de la Communauté d'Agglomération Arlysère (CAA) et de son CIAS » est confié aux entreprises suivantes:

Lot 1 : Installations de production de chaleur, circuits hydrauliques et émetteurs associés

IDEX ENERGIES – Parc de la Bandonniere – 11 Rue Maurice Audibert – 69800 SAINT PRIEST pour un montant total de 240 265,95 € HT, soit un montant annuel de 48 053,19 € HT (montant extrait du DPGF).

Lot 2 : Installations de climatisation, pompes à chaleur, traitement d'air, circuits hydrauliques et émetteurs associés

IDEX ENERGIES – Parc de la Bandonniere – 11 Rue Maurice Audibert – 69800 SAINT PRIEST pour un montant total de 408 964,75 € HT, soit un montant annuel de 81 792,95 € HT (montant extrait du DPGF).

Article 2 : Le marché est prévu pour une durée de 5 ans.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 08 août 2024

Le Vice-Président,
Michel CHEVALLIER

